



N/Réf. : 16C10.120.JO/LVH

La Roche Sur Yon, le 11 octobre 2016

- **Aux secrétaires des syndicats**
- **Aux secrétaires des unions locales**
- **Aux membres de la commission exécutive**
- **Au secrétaire de l'USR**
- **Aux animateurs du collectif jeunes**
- **Aux conseillers du salarié**
- **Aux conseillers prud'homaux**

UNION DÉPARTEMENTALE CGT DE VENDÉE

INFOS LUTTES N°21

- à communiquer à l'ensemble de nos syndiqués d'entreprise -



Cher-e-s camarades,

Les élections des très petites entreprises se dérouleront du 28 novembre au 12 décembre 2016. C'est un rendez-vous très important, tout d'abord pour les salariés des TPE qui pourront pour la première fois élire leurs représentants régionaux CGT, mais bien au-delà pour l'ensemble de la CGT.

En effet, ces élections détermineront de part leurs résultats la représentativité des organisations syndicales au plan national, mais aussi le nombre de siège prudhomal en département. Vous l'aurez compris, les élections TPE sont bien l'affaire de toute la CGT.

Les salarié-e-s des TPE, sont avec nous, dans nos vies quotidiennes, ils nous entourent, dans nos familles, dans des emplois de proximité.

Nous devons aller à leur rencontre, discuter, échanger avec eux sur leurs problématiques propres, leurs attentes et gagner le vote CGT.

Discutons, mobilisons nous avec eux

Tous ensemble, nous sommes la Cgt

Olivier JACQUES/ Pour la vie syndicale

Élections TPE

28 NOVEMBRE / 12 DÉCEMBRE 2016

- Pour la première fois, les salarié-e-s des TPE, travaillant dans des petites entreprises de moins de 11 salarié-e-s sont appelés à élire leurs représentants qui siégeront dans la commission paritaire régionale (CPRI) de leur région. Les salariés des TPE sont issus de tous les secteurs de l'économie, de l'artisanat, du commerce, des particuliers employeurs, des professions libérales, des petites associations, des petites industries, et aspirent aux mêmes droits que les autres salariés.
- Droits en terme de protection individuelle, protection sociale, d'accès au sport et à la culture pour tous, **mais la première revendication reste la revalorisation immédiate des salaires !**



Les enjeux des élections TPE

1. Enjeux revendicatifs :

- Conquérir les mêmes droits pour tous les salariés :
- augmentation des salaires,
- 13eme mois pour tous,
- déroulement de carrière,
- activités sociales,
- égalité F/H...

2. Syndicalisation CGT :

Syndiquer les salarié-e-s des petites entreprises dans des syndicats locaux professionnels et interprofessionnels.

3. La représentativité :

- Avec des représentants CGT issus des TPE dans toutes les commissions paritaires, CPRI et autres.
- Les élections TPE contribueront à déterminer l'influence de chaque organisation syndicale, leur donnant le droit de négocier, de signer les accords, les conventions collectives, et donneront des éléments de représentation des organisations pour siéger dans les instances paritaires, les CPRI.
- Il faut bien avoir en tête, que si la CGT est la première organisation syndicale du pays, c'est grâce aux élections TPE de 2012. La CGT avait alors obtenu 29,54 % pour une participation de 10 %.
- Les résultats des élections TPE additionnés aux résultats CE DP DUP, participeront à déterminer la répartition départementale des sièges par organisation aux prud'hommes.

Vote et organisation du scrutin

- **Du 10 au 23 mai 2016** : Ont été déposés les candidatures sur sigles et les professions de foi (4 pages régionales, avec les 10 noms de nos futur-e-s désigné-e-s pour les CPRI).
- **1^{er} septembre 2016** : Un courrier informant chaque électeur de son inscription, a été envoyé.
- **5 septembre 2016** : Les listes électorales ont été publiées (du 5 au 26 septembre 2016, période des recours gracieux. 25 octobre 2016 : dernières décisions sur recours contentieux liste électorale)
- **Novembre 2016** : Envoi des documents électoraux aux électeurs.
- **28 novembre au 12 décembre 2016** : Déroulement du scrutin par internet et vote par correspondance reçu jusqu'au 17 décembre 2016.
- **19 au 22 décembre 2016** : Dépouillement national et publication des résultats.



Nos axes d'actions

- **Sensibiliser toute la Cgt** : c'est une bataille commune.
- **Sensibiliser tous les syndiqués et mobiliser en proximité** : Nous connaissons tous autour de nous, des salarié-e-s des TPE (salarié-e-s de boulangerie, pharmacie, garage automobile, etc...) Les unions locales et les permanences juridiques sont les lieux où l'on rencontre le plus souvent ces salariés-là.
- **Travailler notre communication en ciblant territoires et spécificités professionnelles** : zones artisanales, cœur de ville, restaurants, cabinets médicaux, ...
- **Organiser la communication en grand** : médias (radio, presse), affichages, diffusions de flyers, en y donnant une visibilité forte. La presse confédérale, NVO et ENSEMBLE et le site spécifique (www.tpe.cgt.fr).

Actions départementales menées et à venir

- Mise en place de plusieurs réunions d'informations et élaboration de plans d'action avec les UL(s).
- Un déploiement effectué par l'**UL de Challans** en mars, et un autre le **6 octobre**, en direction des petits commerces avec la participation de l'UD (camions, banderoles, ect..).
- L'**UL de Fontenay**, a prévu un collage dans la ville et ses alentours le **14 novembre** ; et un déploiement sur la journée du **15 novembre**, en direction des petits commerces, restaurants ouvriers, et plus largement vers la population. Une conférence de presse sera donnée ce même jour à 11h. Présence et soutien logistique de l'UD.
- L'**UL de La Roche Sur Yon** a prévu un collage les **14 et 21 novembre**, déploiement le **23 novembre**.
- D'autres **déploiements** sont à envisager **du 14 au 25 novembre**, soyons nombreux à nous y inscrire.
- Un tract en direction des assistantes maternelles à été élaboré par l'UD.
- Nous étudions actuellement des devis de différentes radios, pour le passage d'un spot TPE.





adresse de la cgt



**aux salarié(e)s des particuliers employeurs
aux assistant(e)s maternel(le)s**

**► du 28 NOVEMBRE 2016 au 12 DÉCEMBRE 2016,
vous, salarié(e)s des particuliers employeurs et
assistant(e)s maternel(le)s, comme tous les salarié(e)s
des très petites entreprises, pourrez voter pour
les représentants syndicaux de votre branche.**

- Vous avez dû d'ailleurs recevoir le matériel de vote à votre domicile.
- Vous allez pouvoir voter par correspondance ou par internet.
 - Il est possible de voter à partir de n'importe quel ordinateur 7/7j et 24/24h pendant la période de vote.
 - Les votes par correspondance doivent être envoyés au plus tard le dernier jour de la période de scrutin c'est-à-dire le 12 décembre 2016. Le dépouillement démarrera le 18 décembre 2016 afin de permettre l'acheminement des ultimes votes par correspondance.
- Assistant(e)s maternel(le)s, auxiliaires de vie, auxiliaires parentales, les métiers des services à la personne et de l'emploi familial par des particuliers employeurs sont extrêmement variés. Seuls points communs : l'isolement et l'absence de reconnaissance de l'utilité de ces professions en matière d'autonomie, d'accueil et d'éducation des enfants, ou tout simplement comme acteurs qui facilitent la vie de plusieurs millions de citoyens.

► pourquoi voter cgt ?

- La CGT demande un véritable statut de salarié et le droit à une sécurité sociale professionnelle pour un véritable ensemble de droits opposables et transférables d'un employeur à l'autre :
 - Droit à un emploi correctement rémunéré.
 - Droit à un véritable déroulement de carrière avec la création de passerelles vers le milieu associatif ou les services publics.
 - Maintien des droits pour le calcul de la retraite pendant les périodes de chômees.
 - Droit à la représentation et à l'activité syndicale.

**► alors du 28 NOVEMBRE 2016 au 12 DÉCEMBRE 2016
défendez vos droits – VOTEZ cgt**

**Les sites
à visiter**

- ✓ Aller sur le site sap.cgt.fr pour découvrir la palette de vos droits et comment les défendre.
- ✓ Et si vous avez envie de tester vos connaissances sur votre salaire, votre protection sociale ou encore votre contrat de manière ludique, faites un tour sur jaidesdroits.fr



DONNONS DE LA
FORCE
À NOS MÉTIERS
POUR NOS DROITS
VOTONS

la
CGT

tpe.cgt.fr

Salarié-e-s des TPE, nous travaillons dans les petites entreprises de moins de 11 salarié-e-s dans tous les secteurs de l'économie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales, des particuliers employeurs, des petites associations, des petites industries, en Métropole comme dans les DOM.

Madame, Monsieur,

Salarié-e- d'une très petite entreprise vous êtes appelé-e- à participer à une élection professionnelle pour élire **le syndicat qui vous représentera** dans les négociations nationales et dans les branches professionnelles (conventions collectives, accords interprofessionnels).

Votre vote contribuera aussi à **la désignation des conseillers prud'homaux** de votre département.

Pour la première fois, par votre vote vous allez participer à la désignation de **vos représentants qui siégeront dans la Commission Paritaire Régionale (CPRI)** de votre région. Les représentants CGT, désignés par votre vote, sont comme vous salariés d'une TPE, ils porteront vos revendications, vos aspirations afin que vos droits soient reconnus et défendus. Ces nouveaux lieux de dialogue social dans les territoires devront prendre en compte vos besoins, le droit à la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives.

La CGT vous la connaissez. Première organisation syndicale, elle est toujours présente par l'action, par ses propositions, pour défendre l'intérêt des salarié-e-s. Solidaire, disponible pour vous soutenir en cas de difficulté, **la CGT propose et s'engage avec vous.**

LES ATTENTES FORTES DES SALARIÉ-E-S DES TPE

1/2

À l'image de l'ensemble des salarié-e-s, la moitié des salarié-e-s des TPE estiment travailler trop par rapport à leur salaire.

1/2

Parmi les salarié-e-s des TPE déclarant (soit 90 %) faire des heures supplémentaires, un sur deux affirme ne jamais être rémunéré pour ce travail.

92%

Pour concilier vie privée et vie professionnelle, 92 % souhaitent une entraide entre collègues. Ils attendent une autre organisation du travail.

Plus de 9/10

Nous donnons un rôle majeur en qualité de syndicat. Pour aider à la médiation, pour une aide et un conseil juridique, pour participer à la négociation des intérêts collectifs au niveau national, mais aussi pour défendre les droits individuels des salariés.

37h

Cela correspond à la moyenne hebdomadaire de travail dans les TPE. Les salarié-e-s travaillant au-delà souhaitent réduire leur temps de travail. Ceux travaillant en temps partiel subi souhaitent l'augmenter, rejoignant les revendications de la CGT sur le temps de travail pour un meilleur salaire.

62%

Estiment leur salaire inférieur à ce qu'il devrait être.

83%

Affirment être satisfaits de leur métier.

La CGT s'engage à porter ces exigences à tous les niveaux, dans les branches professionnelles, au plan interprofessionnel, au sein des territoires.

DES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES POUR TOUS LES SALARIÉ-E-S DES TPE

En 2017 tous les salarié-e-s des TPE seront couverts par une commission paritaire régionale. Ce sont des institutions de représentation des salarié-e-s des TPE. Ces commissions seront sectorielles (artsans, professions libérales, particuliers employeurs et assistants maternelles) ou générales pour les salarié-e-s des secteurs non couverts, avec les CPRL. Leurs missions seront de donner toutes informations ou conseils sur vos droits, rendre des avis sur l'emploi, les conditions de travail, l'égalité, le travail à temps partiel, la santé, mais aussi aider à faciliter le vrai dialogue social, la résolution des conflits dans les entreprises et faire des propositions en matière d'activité sociale, culturelle.

Pour la CGT nous soutenons plus de proximité. Nous construisons ces commissions paritaires régionales dans le sens de la reconnaissance, de la défense des intérêts des salarié-e-s des TPE. Ces commissions résultent de nos combats, elles sont le début d'une nouvelle construction au service des salarié-e-s des TPE. Les représentants CGT que vous avez élu(e)s siègeront proportionnellement aux résultats des élections TPE, auront la volonté de construire des institutions qui vous seront utiles et répondront à nos revendications communes.

ÉLECTIONS PRUD'HOMMES

Quand nous votons le sigle CGT pour les élections TPE 2016 nous contribuons à la désignation des conseillers prud'hommes CGT. Jusqu'à présent nous avions une élection spécifique pour être les juges prud'hommes. Mais le gouvernement et d'autres ont fait le choix de supprimer cette élection, où tous les salarié-e-s votaient majoritairement pour la CGT. Continuons à voter massivement CGT pour les prud'hommes. Choisissons dans nos départements des juges CGT pour les conseils de prud'hommes paritaires. Nous avons besoin de juges qui ont à cœur le respect du droit, des conventions collectives, de la défense des intérêts des travailleuses, des travailleurs, rejettent les petits arrangements votés par certains au détriment des salariés.

LA REPRÉSENTATIVITÉ POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les résultats des élections TPE auront une 3^{ème} fonction, contribuer avec l'adhésion des élections des entreprises de plus de 11 à déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. Leur donnant le droit ou pas de négocier, de s'opposer, de signer les accords interprofessionnels, les conventions collectives, même si nous savons que 50 % des salariés des TPE n'ont pas connaissance de leur droit. Il est important de donner par notre vote de la force à la CGT. La CGT, malgré ce qu'en dit la légende est souvent signataire d'accords, mais seulement et toujours dans l'intérêt des salariés. Dans l'intérêt de ceux qui par leur travail, leur métier, font les productions et les services des entreprises. Comme en 2012 aux dernières élections prud'hommes, ensemble, par notre vote CGT, construisons notre avenir, invitons tous nos collègues de travail à voter CGT.

ASSISTANTES MATERNELLES

Nous assurons quotidiennement l'accueil des jeunes enfants au sein de notre famille. Notre environnement juridique est complexe, nous sommes souvent amenées à nous débrouiller seules pour établir le contrat de travail, calculer les salaires... Assurer l'éducation de jeunes enfants dans la phase de leur développement la plus importante. Beaucoup de bonheur, beaucoup de débuts, c'est notre métier d'Assmat. Pour en finir avec l'isolement, pour une reconnaissance de notre métier, participons nos expériences, aidez-nous à construire nos syndicats maternelles des Assmat, votons CGT.

AVEC LA CGT POUR LES SALARIÉ-E-S DES TPE NOUS VOULONS :

MÊMES DROITS POUR TOUS LES SALARIÉ-E-S.
L'universalité des mêmes droits pour tous n'est pas acquise - droit à la représentation en proximité, salaires corrects comme le demandent les salarié-e-s des TPE, droit aux activités sociales, cultuelles et sportives, formation tout au long de la vie, droit à un vrai dialogue social avec un droit de conseil de défense et de soutien dans l'entreprise.

REVENDEICATIONS INTERPROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELLES.

Agissons ensemble pour gagner des revendications importantes pour nous salarié-e-s des TPE : salaires, SMIC, revolvers, 32 h, amélioration des conditions de travail, pas de temps partiel subis, pas de précarité, égalité F/H, paiement de toutes les heures de travail effectuées, reconnaissance des qualifications acquises par la formation et par l'expérience avec un salaire correspondant...

DROIT À DES INSTITUTIONS DE REPRÉSENTATION DE PROXIMITÉ POUR TOUS LES SALARIÉ-E-S DES ENTREPRISES DE MOINS DE 11.

Avec un financement pour leurs fonctionnements, pour des activités sociales, sportives et culturelles (certaines vacances, spectacle, accès aux activités sportives...) Cédé existe dans les garderies, cela a commencé à se mettre en place dans l'arsenal avec des associations régionales, la CGT y a contribué avec détermination.

LE CODE DU TRAVAIL : UN SOCLE FORT POUR TOUS

Code du travail et conventions collectives sont là pour nous protéger par un socle de droits communs, quel que soit notre employeur du même secteur professionnel. Ne nous laissons pas déposséder de nos droits, n'acceptons aucun accord d'entreprise régressif. Agissons pour le respect de la hiérarchie des normes. Combitions l'ubérisation de la société avec cette multitude de contrats permettant de nous ramurer le travail (siège à répétition, sous-traitance par l'emploi d'autocentreneur, contrats à l'essai pour plusieurs personnes successivement...) l'équilibre de notre société en dépend et la vie des TPE peut être mise en cause par cette concurrence déloyale.

AGISSONS POUR UNE AUTRE ORGANISATION DU TRAVAIL

sans autoritarisme, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle ce qui impose aussi critères de proximité, transports en commun de qualité...

POUR FINANCER LE TRAVAIL.

Il faut un meilleur accès aux crédits bancaires pour les TPE, un accès aux aides publiques, peu utilisées par les TPE. L'impôt doit être plus juste entre les entreprises, l'évasion fiscale) d'ordre général, profile aux grandes entreprises (avec entre autres, l'évasion fiscale) au détriment des TPE. Il faut une mise à plat des aides accordées aux entreprises dans mécanismes de ces aides doivent être utilisés pour améliorer les conditions sociales des les entreprises et en particulier dans les TPE. Ces aides doivent être conditionnées au respect des droits des salarié-e-s. Il faut aussi un autre partage des richesses, que notre économie dégage des moyens pour réajuster les salaires, financer la formation sociale, les services publics, préserver l'équilibre de l'environnement...

ÊTRE CADRE DANS UNE TPE

Être cadre dans une TPE est un réel défi par rapport notamment aux moyennes et grandes entreprises.

Non seulement nous sommes souvent moins bien payés, nous avons peu accès aux formations diplômantes, mais surtout nous sommes plus menacés par le chômage. Nous occupons la plupart du temps une fonction de direction qui nous met souvent en porte à faux avec notre travail. Conflits entre des responsabilités et une stratégie nous pouvons être prisonniers d'aspects économiques que nous ne maîtrisons pas.

Pourtant, cadre souvent « low cost » nous devons obtenir une reconnaissance de notre travail qui passe par, à la fois notre qualification, notre salaire et un réel déroulement de carrière. Ce qui dans une TPE ne peut passer que par des droits et des garanties qui permettent :

- une garantie d'emploi,
- un exercice de leur travail dans une éthique professionnelle respectée,
- une réelle liberté d'expression.

Ces éléments concourent pleinement à la refondation du statut cadre dans laquelle

NOUS CONTACTER

LOIRE-ATLANTIQUE

Union Départementale CGT

1 place de la Gare de l'Etat - Case Postale n° 1

44276 NANTES CEDEX 2

02 28 08 29 90 - 044440cgt.fr

MAINE-ET-LOIRE

Union Départementale CGT

Bourse du Travail - 14 place Louis Inchausti

49100 ANGERS

02 41 25 36 15 - udcgt49@wanadoo.fr

MAVAYNE

Union Départementale CGT

Maison des Syndicats

17 rue Saint Mathurin - BP 1017

53010 LAVAL CEDEX

02 43 53 20 73 - cgt.mayne@wanadoo.fr

SARTHE

Union Départementale CGT

Bourse du Travail - 4 rue d'Arcade

72015 LE MAAS CEDEX

02 43 14 19 19 - ud-cgt72@wanadoo.fr

VENDEE

Union Départementale CGT

Bourse du Travail - 16 bd Louis Blanc - BP 227

85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX

02 51 62 66 22 - la-cgt85@gmail.com

remunération ne saurait être en dessous du plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

De même, la question du temps de travail doit être abordée du point de vue de la santé et de la vie familiale tout en conciliant des objectifs professionnels réalistes. Nous voulons un droit-étre conciliant vie privée et professionnelle. Il s'agit donc des plus difficile d'ignorer les problématiques de la protection sociale, enjeu important dans les TPE.

Le périmètre du statut de l'encadrement doit être défini à partir du contenu du travail, des fonctions exercées, du niveau de qualification et de responsabilité. Il doit couvrir la diversité de l'encadrement, et ne peut donc se limiter aux seuls encadrants.

La CGT porte haut et fort ces revendications, afin que les cadres dans les TPE puissent aussi se réaliser dans leur travail qui lie responsabilité et une certaine autonomie. C'est en ce sens que la CGT se bat contre la dégradation des conditions de travail, la casse du statut cadre et revendique de nouveaux droits pour l'encadrement. Ensemble cadre et non-cadre, votons dans nos collèges respectifs pour notre syndicat la CGT.

LA COMMISSION

PARITAIRE RÉGIONALE INTERPROFESSIONNELLE

DE L'ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE.

Mise en place en 2009, elle a développé des outils permettant d'informer, de conseiller les salarié-e-s et les employeurs sur toutes les questions relatives au droit du travail, de la santé, de la sécurité... : un livret d'accueil remis aux salarié-e-s, le site « evolutions-ensemble.com ».

Elle a engagé un travail autour de la problématique « adifictions-et-travail ».

Elle a contribué à la mise en place d'Art'Pass qui permet aux salarié-e-s de l'artisanat et leurs ayants-droits ainsi qu'aux employeurs l'accès à des activités sociales et culturelles.

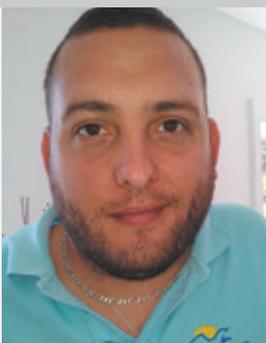
Salarié-e-s de l'artisanat, nous vous invitons à vous rapprocher des mandataires CGT pour avoir des informations sur cette Commission Paritaire et nous aider dans la défense et la construction de vos droits.

ENSEMBLE



**AVERTY
Sophie**

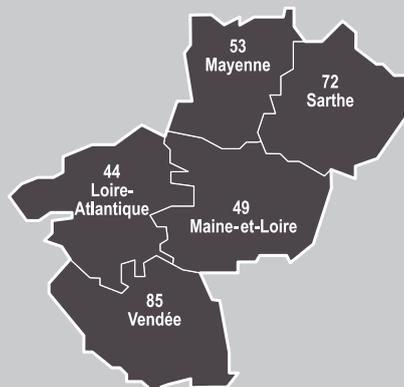
Assistante dentaire



**BOUVIER
Benjamin**

Responsable accueil
hébergement

Région Pays de la Loire



**CHENON
Isabelle**

Responsable accueil



**CHOCTEAU
Guillaume**

Délégué général



**GAUTIER
Philippe**

Juriste et musicien



**GUILLON
Béatrice**

Assistante ménagère



**HAMON
Aymeric**

Menuisier



**LELIEVRE
Isabelle**

Réceptionniste



**LE SAUSSE
Bertrand**

Gérant restaurant
inter-entreprise



**SABIN
Vanessa**

Assistante maternelle



**POUR DÉFENDRE
NOS DROITS
VOTONS**